

Informations de base	
2023/2769(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Critères d'examen technique supplémentaires permettant de déterminer à quelles conditions certaines activités économiques peuvent être considérées comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si ces activités ne causent de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux Complétant 2018/0178(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 3.70.20 Développement durable	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
27/06/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)03850	
27/06/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 4 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
18/10/2023	Résultat du vote au parlement		
18/10/2023	Décision du Parlement		
08/11/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		